

SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 5 novembre 2009

Délibération DB 178- 2009

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à dix-huit heures cinquante, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN.

MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, A. REDOT, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, S. BRIEND
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, G. LE ROUX, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, M. NOULLEZ, Y. BRIAND, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, JJ. FUAN, E. SEITE, E. BOT, B. LE RUN, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, M. BALLAY

MEMBRES EXCUSES

HILLION	JF. PHILIPPE
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	F. LOSACH
PLOUFRAGN	A. MAHE
SAINT BRIEUC	O. RAULT, A. CROCHET, P. BOURQUARD
TREMELOIR	D. CHARLES

MEMBRES ABSENTS

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
PLERIN	P. QUEMERE
SAINT BRIEUC	Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 65

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 05 novembre 2009

Délibération DB 178-2009

Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD

Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant

Objectif 5 : Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération et soutenir la création et le développement des entreprises

Objet : Côtes d'Armor Développement – convention de partenariat 2009 - 2011

EXPOSE DES MOTIFS

Côtes d'Armor Développement est l'agence de développement économique des Côtes d'Armor.

Elle assure sur son territoire les missions suivantes :

- le conseil aux entreprises,
- le conseil aux territoires,
- La promotion territoriale
- l'observation des tendances sociales et économiques des Côtes d'Armor et des territoires infra-départementaux.

L'agglomération de Saint-Brieuc est adhérente à Côtes d'Armor Développement et construit depuis 2005, des partenariats ponctuels et réguliers avec l'agence pour l'organisation de manifestations économiques (Journées d'affaires, DEVCOM, TEC Bretagne, FACE Bretagne, concours CREER, Salon Nautique de Paris, ...).

Côtes d'Armor Développement relaye l'information sur les offres foncières économiques de l'agglomération, apporte son expertise aux projets d'aménagements et de développement sectoriel de l'agglomération.

L'audit sur l'organisation de l'animation économique sur le Pays de Saint-Brieuc a récemment mis en évidence la nécessité de rationaliser et optimiser les moyens d'animation économique, et ainsi de clarifier ce paysage souvent qualifié de confus par le monde de l'entreprise.

Saint-Brieuc Agglomération poursuit cet objectif et a décidé de contractualiser avec son partenaire historique pour le développement économique.

Dans un nouveau cadre de partenariat, l'agglomération et Côtes d'Armor Développement ont actualisé, complété et précisé l'ensemble des actions qu'elles souhaitent menées ensemble en faveur du développement des entreprises sur l'agglomération de Saint-Brieuc.

Dans le cadre de ses missions traditionnelles, Côtes d'Armor Développement assurera :

⇒ **Un conseil aux entreprises de l'agglomération** : Information sur l'offre de CAP Entreprises, Accompagnement dans des projets de reconversion industriel, accompagnement pour l'implantation de projets nationaux ou internationaux,

⇒ **Un conseil à notre collectivité** : dans le cadre de la création, l'extension ou l'amélioration des parcs d'activités selon le dispositif « Bretagne Qualiparc », de l'élaboration de dispositifs de soutien aux entreprises ou secteurs d'activités ciblés, de la définition de tout projet économique de l'agglomération,

⇒ **La promotion territoriale de notre agglomération** : en valorisant l'offre immobilière et foncière économique, les offres « hôtels/séminaires » et « congrès et salons » et en particulier celle renouvelée d'EQUINOXE, en invitant l'agglomération et ses entreprises sur les salons sur lesquels l'agence organise une présence (Salon Nautique de Paris, Salon de la sous-traitance industrielle, ...), en poursuivant sa participation et sa promotion du concours de la création d'entreprise, en organisant des manifestations économiques rayonnant sur notre région (DEVCOM, TEC Bretagne, FACE Bretagne, ...),

⇒ **Une observation du monde économique** : et une analyse de ses évolutions permettant aux élus d'appréhender les mutations économiques de leur territoire

Au-delà de ses missions traditionnelles, Côtes d'Armor Développement s'engage à accompagner Saint-Brieuc Agglomération sur des thématiques liées à son territoire, à ses objectifs de développement : la création et le développement des entreprises, la promotion du territoire, le développement des filières « nautisme » et « énergie et environnement », l'innovation.

⇒ **Le développement de la filière nautique** : en accompagnant Saint-Brieuc Agglomération, dans le cadre du plan de référence du Légué, pour la détection d'activités, la prospection d'entreprises, la promotion du port du Légué et dans l'organisation des implantations de ces entreprises sur le site.

⇒ **L'aide à l'identification d'un éco-pôle** (Pôle regroupant des entreprises et services appartenant à la filière Énergie et environnement) : afin de définir les conditions d'une constitution de cette filière sur le territoire de l'agglomération (éolien, off-shore, plateforme de maintenance, construction et assemblage ...)

⇒ **L'innovation** : en accompagnant l'agglomération sur ces actions de détection de projets innovants sur son territoire, en poursuivant le projet de plateforme composite que Saint-Brieuc Agglomération s'est engagée à soutenir financièrement pendant 3 ans,

Dans ce nouveau contexte partenarial et pour permettre à Côtes d'Armor Développement de réaliser pleinement ces missions, Saint-Brieuc Agglomération s'engage à verser à l'agence une subvention de 10 000 euros, et ce pour une durée de 3 ans.

D'autre part, pour l'organisation de la manifestation économique annuelle, elle met à disposition de Côtes d'Armor Développement, son centre de congrès EQUINOXE pour une journée. Cette mise à disposition est valorisée dans la convention, à hauteur de 3 665 euros TTC.

Ce partenariat fera l'objet d'une évaluation régulière : des points d'étape seront organisés tous les six mois entre Saint-Brieuc Agglomération et Côtes d'Armor Développement, et les actions seront précisées ou recadrées à la fin de chaque année de la convention.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique Tourisme et Commerce saisie le 22 octobre 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 22 octobre 2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 59	Pouvoirs : 6	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat d'une durée de 3 ans, liant Saint-Brieuc Agglomération à Côtes d'Armor Développement, ci-annexée,

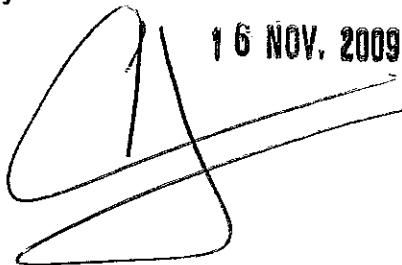
DECIDE de verser une subvention de 10 000 € pendant trois ans,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget général de Saint-Brieuc Agglomération à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes privés » sous fonction Développement économique.

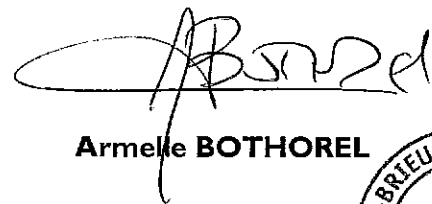
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le **16 NOV. 2009**

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

16 NOV. 2009



**P/o le Président,
Et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,**



Armelle BOTHOREL

